VILLEURBANNE

Agence
de Villeurbanne – Caluire
149 cours Emile Zola,
69100 Villeurbanne
04.78.85.74.00
lprvilleurbanne@leprogres.fr

Publicité
www.bjp-publicite.com

Web
www.leprogres.fr/rhone/villeurbanne

Facebook
www.facebook.com/leprogres.villeurbanne

VILLEURBANNE DROIT

Accès au crédit bancaire : la Ville à la pointe du testing

Ce jeudi après-midi à l'hôtel de ville de Villeurbanne : Agnès Thouvenot, adjointe en charge de la Lutte contre les discriminations, Jean-Paul Bret, maire de Villeurbanne, et Jacques Toubon, Défenseur des droits. Photo Emmanuelle BABE

Unique en France, l'enquête lancée par Villeurbanne a conclu à des risques de discrimination avérés. La Fédération française bancaire a immédiatement réagi.

Ce sont les conclusions d'une enquête jusqu'alors inédite en France qui ont été présentées, ce jeudi à l'hôtel de ville de Villeurbanne. Aux côtés du maire, Jean-Paul Bret, et de son adjointe, Agnès Thouvenot, en charge de la Lutte contre les discriminations, Jacques Toubon, Défenseur des droits, en a rappelé l'enjeu d'une formule : « Le premier niveau de la conscience, c'est la connaissance. »

Connaître la réalité des situations pour changer celle des pratiques sur la base de données objectives, c'était l'ambition du *testing* sur l'accès au crédit bancaire (prêt immobilier et prêt à la création d'entreprise) qu'a lancé la ville de Villeurbanne. Confié à l'association ISM Corum en 2016, il fait suite à un précédent *testing* qu'avait, en 2011, réalisé la commune, en pointe sur ces questions de discrimination, dans la location privée auprès d'agences immobilières.

Les évaluations des clients par les banques reposent-elles exclusivement sur des critères économiques ? Le risque de discrimination existe-t-il ? Davantage que le risque, c'est bien la réalité de la discrimination qui est avérée au regard des résultats du *testing*. Même si, a souligné Eric Cediey, directeur d'ISM Corum, « le testing reste une expérimentation et n'est pas un sondage représentatif. Ici, toutefois, le matériau est assez riche ». Deux sociologues ont été associées à la démarche, en tant que membres du conseil scientifique, ainsi que l'association villeurbannaise ADL (Association pour le développement local) qui, pendant des mois, a recueilli des témoignages de créateurs d'entreprise ayant eu le sentiment de « ne pas être traités à égalité ».

« C'est un problème politique »

90 tests ont ainsi été réalisés dans 63 agences de 12 banques différentes, situées dans l'agglomération lyonnaise. Il s'agissait de comparer les services obtenus par deux clients rigoureusement équivalents à l'exception des critères testés : l'origine ethnique supposée (maghrébine et sub-saharienne) pour les deux prêts, et le sexe (en sus uniquement pour la création d'entreprise). Les résultats ont été analysés sur la base de trois grands "chapitres" : le parcours du client, l'obtention d'informations, la qualité de l'accueil. Le traitement différencié est avéré aux trois niveaux – mieux vaut être un homme de type européen pour obtenir un prêt dans les meilleures conditions –, de façon plus ou moins significative toutefois.

Et maintenant ? « Le travail de la Ville s'arrête là, considère Agnès Thouvenot. Ce *testing* montre que la discrimination, ce ne sont pas que des situations individuelles, pas que du ressenti, c'est un problème politique. »

Emmanuelle Babe

NOTE Le rapport complet du testing sera prochainement mis en ligne sur le site de la ville de Villeurbanne.

« Approximation » et « imprécisions » pour la Fédération française bancaire

La conférence de presse villeurbannaise n'est pas passée inaperçue à la Fédération française bancaire. Dans un communiqué adressé ce jeudi soir, la FBF évoque, à propos du *testing*, « l'approximation de la méthode et la grande imprécision des résultats », lesquelles « rendent l'appréciation difficile de ce travail, qui n'a fait l'objet d'aucun échange contradictoire avec la profession bancaire ». La FBF, à laquelle les résultats du *testing* avaient été transmis par la Ville avant ce jeudi, rappelle ensuite son engagement dans « la lutte contre les discriminations de toutes formes » : formation des salariés, financement de jeunes entrepreneurs issus de l'immigration, charte de la diversité, etc. « Le sujet est trop sérieux pour être réduit à un testing approximatif. Nous demandons au Défenseur des droits [...] un rendez-vous pour établir un diagnostic précis et travailler ensemble sur les points d'amélioration », conclut le communiqué. Une invitation à laquelle devrait répondre favorablement Jacques Toubon. Le Défenseur des droits a en effet annoncé qu'il publierait « une recommandation générale, qui peut avoir une dimension prescriptive » sur la base des plaintes adressées à son institution et des résultats de l'enquête villeurbannaise. « J'informerai également les ministères concernés, les professionnels du monde bancaire et les associations de consommateurs », a annoncé Jacques Toubon, pour lequel « ces études ne sont pas des mesures platoniques. Elles doivent avoir un impact social et politique, c'est pourquoi elles doivent être connues et diffusées le plus largement possible. »